

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 OCTOBRE 2010

À une séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 4 octobre 2010 à 19h30, à laquelle étaient présents MM. les conseillers André Desrochers, Denis Prescott, Sylvain Gagnon, Jacques Martial, Guy Corriveau, Jean-Claude Charpentier et sous la présidence de Madame la Mairesse, Francine Bergeron.

La secrétaire-trésorière est présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la Mairesse déclare l'assemblée ouverte après vérification du quorum.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- 327-10-2010 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté après lecture faite.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

PROCÈS-VERBAL

- 328-10-2010 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyée par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du 7 septembre 2010 soit adopté tel que lu par les membres du conseil.

ADOPTION DES ÉTATS BUDGÉTÉS

ÉTATS BUDGÉTÉS

- 329-10-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal acceptent l'état des résultats budgétés pour le mois de septembre 2010.

ADMINISTRATION

SOUSSION DE TEL-TECH 2000 INC.

- 330-10-2010 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte la soumission de Tel-Tech 2000 inc. au montant de 959.44\$ taxes incluses pour enlever la fibre optique à la Maison Charbonneau.

FACTURE À PAYER – BUREAU D'ÉVALUATION B.C.C., É.A., INC.

- 331-10-2010 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture concernant l'évaluation de la Maison Charbonneau située au 19 rue Charbonneau au montant de 451.50\$ taxes incluses.

DEMANDE DE EXCAVATION NORMAND MAJEAU INC.

Par la présente, je vous réitère ma demande à savoir si vous avez un local de disponible pour un garage dans votre bâtisse industrielle (birchwood) pour un achat ou une location pour une période de 6 ans.

RENOUVELLEMENT – CROIX-ROUGE CANADIENNE

- 332-10-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de

Mandeville renouvelle son entente de Services aux sinistrés avec la Croix-Rouge Canadienne pour les années 2010-2011 et 2012. Mme Francine Bergeron, Mairesse, et Mme Danielle Lambert, secrétaire-trésorière et directrice générale, sont autorisées à signer ladite entente.

EMBAUCHE DE MME HÉLÈNE PLOURDE

- 333-10-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville embauche Mme Hélène Plourde à titre de secrétaire jusqu'au 31 décembre 2010 au taux de 13.50\$/heure.

TECQ 2006-2009

- 334-10-2010 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville approuve la programmation de travaux révisés soumise dans la reddition de comptes finale dans le cadre de la TECQ 2006-2009.

TECQ 2010-2013

- 335-10-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville soumette une demande officielle pour des travaux dans le cadre du TECQ 2010-2013 afin d'effectuer la réhabilitation de conduites d'eau potable par alésage et passivation à titre de priorité 3. L'approbation préliminaire fut donnée par le MAMROT en date du 6 août 2010 par courriel.

FORMATION - ADMQ

- 336-10-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville autorise Mme Danielle Lambert, secrétaire-trésorière et directrice générale, à assister à deux (2) formations soit : « La rédaction de documents : les règlements et politiques –volet 1 » le 12 octobre 2010 à St-Jean-de-Matha et « Lobbyisme et éthique : ça concerne au premier chef le directeur général » le 9 novembre 2010 à St-Liguori. Les frais d'inscriptions de 215.00\$ plus taxes par formation seront défrayés par la municipalité.

INDICATEURS DE GESTION 2009

- 337-10-2010 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte le document « Indicateurs de gestion 2009 » déposé le 27 septembre 2010 auprès du MAMROT.

HONORAIRES PROFESSIONNELS – MICHAUD DESROCHES INC.

- 338-10-2010 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture de Michaud Desroches au montant de 524.87\$ taxes incluses pour les travaux de vérification effectués dans le cadre de la reddition de comptes et pour la production d'un rapport (TECQ 2006-2009). Cette facture sera payée par le biais du programme de la taxe d'accise.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

VOIRIE ET TRANSPORT

SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

- 339-10-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les

chemins pour un montant subventionné de 20 900\$ conformément aux exigences du ministère des Transports.

Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

DEMANDE DE LA CAISSE POPULAIRE DE BRANDON

- 340-10-2010 Considérant que notre immeuble a subi deux dommages en deux ans par des camions de livraison, nous vous demandons de modifier l'entrée principale de notre Centre de services Mandeville. Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville effectue les travaux nécessaires sur le trottoir pour améliorer l'accès à la Caisse populaire Desjardins de Mandeville.

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – DESSAU

- 341-10-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de services professionnels de Dessau pour un montant forfaitaire de 20 000\$ plus taxes concernant la préparation d'un concept préliminaire pour la réfection de la rue Desjardins et drainage du secteur entre les rues Alain et Marseille.

DEMANDE DE MME JOSÉE GAUDREAU

Nous, les propriétaires du Chemin des Cascades, demandons à la Municipalité de Mandeville de défrayer en totalité le coût du déneigement du Chemin des Cascades pour l'hiver 2010-2011.

FACTURE À PAYER – DÉNEIGEMENT DE LA GRANDE VALLÉE ENR.

- 342-10-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture #244 pour le déneigement pour l'hiver 2010-2011 des bacs à ordures et à recyclage (Chemin des Chutes) pour un montant de 395.06\$ taxes incluses et de payer la facture #245 pour le déneigement du chemin des Cascades, qui représente une longueur de 1 kilomètre au montant de 1806.00\$ taxes incluses pour l'hiver 2010-2011 (même montant que l'an passé). Les deux (2) factures sont payables à Déneigement de la Grande Vallée enr.

AQUEDUC ET HYGIÈNE DU MILIEU

FACTURE DE RÉAL HUOT INC.

- 343-10-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte la soumission de Réal Huot inc. au montant de 24,694.85\$ taxes incluses. Les pièces serviront aux travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc du village. Cette facture sera payée par le programme de taxe d'accise.

FACTURE À PAYER – DESSAU

- 344-10-2010 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture F015-80695 au montant de 5 643.75\$ taxes incluses pour la préparation des plans et devis dans le cadre du projet de réhabilitation du réseau d'aqueduc. Cette facture sera payée par le programme de taxe d'accise.

EBI ENVIRONNEMENT

Suite à la mise en application du nouveau plan d'action 2010-2015 de la politique québécoise sur l'élimination des matières résiduelles, le gouvernement a adopté par décret le Règlement modifiant le règlement sur

les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles. La principale modification au Règlement consiste à ajouter, pendant une durée déterminée de 5 ans, des redevances supplémentaires de 9.50\$/tonne métrique. Cette redevance supplémentaire de 9.50\$ par tonne sera onc ajoutée à celle de 10.73\$ et facturée à compter du 1^{er} octobre 2010.

OFFRE DE SERVICES – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX

- 345-10-2010 Suite aux exigences du Ministère des Transports, la municipalité de Mandeville a demandé deux (2) soumissions auprès de LVM et Laboratoire de Construction 2000 pour effectuer un contrôle qualitatif des matériaux. La plupart des taux unitaires pour le contrôle des matériaux de Laboratoire de Construction 2000 étaient inférieurs ou égaux à LVM. Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de service de Laboratoire de Construction 2000 pour le contrôle qualitatif des matériaux lors du projet de réhabilitation du réseau d'aqueduc sur la rue Desjardins (route appartenant au Ministère des Transports). Les factures seront payées par le biais de la subvention de la taxe d'accise.

DÉCOMPTE PROGRESSIF #1 – PHASE 3 – TRAVAUX DE RÉHABILITATION

- 346-10-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte le décompte progressif #1 de M. Simon Chevalier ing. de Dessau au montant de 42 248.22\$ taxes incluses payable à Acuro inc. pour les travaux de réhabilitation du réseau de distribution d'eau potable par le nettoyage des conduites – Phase 3. Cette facture sera payée par le TECQ 2010-2013.

URBANISME ET MISE EN VALEUR

FACTURE À PAYER – PLANIA

- 347-10-2010 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers de payer la facture F120-04607 à Plania au montant de 1 128.75\$ taxes incluses.

AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LANAUDIÈRE

Demande de l'Agence d'évaluer la possibilité d'inclure une clôture d'isolement contrôlant l'accès à la piscine pour les installations de piscines existantes dans notre réglementation municipale.

FIN DE PÉRIODE DE PROBATION DE M. MICHEL SAVOIE INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

- 348-10-2010 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville procède à l'embauche de M. Michel Savoie d'une façon permanente à titre d'inspecteur en urbanisme et en environnement. Son salaire horaire sera indexé à 19.14\$/heure.

FACTURE À PAYER – TEKNIKA-HBA

- 349-10-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture DU6419 au montant de 5 643.75\$ taxes incluses. Cette facture sera répartie entre Ville St-Gabriel, Paroisse St-Gabriel et Mandeville.

FACTURE À PAYER – DESSAU

- 350-10-2010 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de

Mandeville paie la facture F015-80691 au montant de 451.50\$ taxes incluses concernant la demande de subvention pour les ponceaux au Lac-à-Paul et Lac McGrey.

FACTURE À PAYER – GADOURY NEVEU LANDRY INC.

351-10-2010 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture #9568 de Gadoury Neveu Landry inc. pour un montant de 1693.13\$ taxes incluses pour officialiser la décision #358589 de la CPTAQ.

AMÉNAGEMENT DU LAC À LA POMPE- SOUMISSION

352-10-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte la recommandation de Ville Saint-Gabriel suite à l'ouverture des soumissions pour l'aménagement du Lac à la Pompe. La soumission retenue fut celle de Excavation Normand Majeau inc. au montant de 35 460.09\$ taxes incluses. Le comité des Cyanos accepte le partage des coûts reliés à la soumission selon la formule établie.

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC STE-ROSE

J'ai pris connaissance du rapport de M. Stéphane Allard ingénieur de la MRC de D'Autray daté du 13 juillet 2010. Ne serait-il pas judicieux que la municipalité mette la municipalité de St-Damien en demeure d'agir dans les trente (30) jours. Si après ce délai, rien n'est fait, action devra être prise, avec une réclamation pour les dépenses déjà encourues par notre municipalité pour les débordements passés.

Je vous prie de croire que la santé de notre lac nous tient à cœur et que nous faisons notre possible pour régler les problèmes existants. Il faut donc que ceux concernés agissent dès maintenant. Il y a déjà eu trop de temps perdu.

DÉPÔT DU RAPPORT DE M. VINCENT ROY – LAC STE-ROSE

Réception du rapport de M. Vincent Roy éco-conseiller pour le Lac Ste-Rose Été 2010.

FACTURE À PAYER À M. MICHEL SAVOIE INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

353-10-2010 M. Michel Savoie, inspecteur en urbanisme et en environnement, a eu un accident avec son auto dans le cadre de ses fonctions (il a frappé un chevreuil) sur le rang Mastigouche le 24 septembre 2010. M. Savoie a présenté un estimé produit par Garage Brandon enr des dommages sur son auto au montant de 1 631.94\$ taxes incluses. Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville va payer les réparations à faire sur son auto suite à l'accident selon l'estimé produit par le Garage Brandon enr au montant de 1 631.94\$ taxes incluses lorsque les réparations seront effectuées.

LOISIRS ET CULTURE

DEMANDE DE MOISSON LANAUDIÈRE

Moisson Lanaudière banque alimentaire régionale aide les plus vulnérables de notre région depuis 1994. Nous recueillons à chaque année des millions de kilos de denrées alimentaires pour tout redistribuer gratuitement à nos 68 organismes accrédités.

Au 31 décembre 2010 environ 30 221 kilos donnés auront été acheminés vers la communauté de Mandeville soit Aux Trouvailles de Mandeville pour un coût de 7 253\$.

DEMANDE DE COLLABORATION

Je suis Jacques Martin, conseiller municipal de Saint-Didace, membre du comité de développement de cette même municipalité, un des directeurs du « Club motoneige Saint-Charles », je suis le porte-parole des 80 motoneigistes et payeur de taxe de Mandeville.

En considérant qu'il y a une grande retombée pour nos 2 municipalités;

En considérant que les motoneigistes demandent une plus grande sécurité de nos sentiers en évitant le plus possible les voies publiques;

En considérant que l'avenir du « Club motoneige Saint-Charles » dépend de l'effort que nous mettrons;

Nous aimerions savoir, l'intérêt que porte la municipalité de Mandeville face à l'avenir du Club.

Pourrions-nous, avec l'aide d'un membre du conseil, maintenir et améliorer nos sentiers pour la sécurité des motoneigistes et citoyens ainsi qu'une partie de l'économie du village.

LOISIRS MANDEVILLE INC.

Comme à chaque année, nous avons réalisé avec grand succès notre dîner hot dog et l'épluchette de blé d'inde qui ont eu lieu les 21 et 22 août 2010. Sans vos commandites, nous n'aurions pas accompli ce beau projet qui est devenu une tradition pour les jeunes. Nous vous remercions et espérons pouvoir bénéficier de votre générosité encore l'année prochaine.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

Réception d'une correspondance confirmant que la municipalité de Saint-Didace a l'intention de se désister de l'embauche commune d'un technicien en loisir. Le conseil remercie la municipalité de Mandeville pour son offre.

PATROUILLE NAUTIQUE 2010

- 354-10-2010 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture de Ville Saint-Gabriel pour la patrouille nautique Été 2010 au montant de 1 634.92\$.

COMITÉ INDUSTRIEL BRANDON INC. – FINANCEMENT

- 355-10-2010 Considérant que lors de l'acquisition de Manoir du Lac, les trois (3) municipalités partenaires (Mandeville, Paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon et Ville Saint-Gabriel) avaient accepté de cautionner respectivement un montant de 49 999\$ en faveur du Comité Industriel Brandon inc. au terme d'un prêt de 252 750\$ signé le 9 juin 2005, et ce, pour une période de cinq (5) ans.

Considérant qu'en date du 23 août 2010 le solde en capital est de 143 584.83\$ et que monsieur Claude Gélinas, administrateur du Comité Industriel Brandon Inc. a pu renégocier l'emprunt à un taux réduit conditionnellement à l'obtention du renouvellement du cautionnement par les municipalités partenaires.

Considérant que le prêt se termine le 9 juin de l'an 2015.

Il est proposé par M. André Desrochers

Appuyé par M. Denis Prescott

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Mandeville accepte de reconduire le cautionnement pour une période supplémentaire de un (1) an.

Que la Mairesse Mme Francine Bergeron et la directrice générale Mme Danielle Lambert soient et sont autorisées à signer tous les documents

nécessaires au prolongement dudit cautionnement pour une période de un (1) ans.

VILLE DE SAINT-GABRIEL

Réception d'une résolution de Ville Saint-Gabriel confirmant le renouvellement du cautionnement pour un montant de 47 861\$ pour une période de cinq ans suite à l'acquisition de Manoir du Lac.

BUDGET 2011 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE SPORTIF ET COMMUNAUTAIRE DE BRANDON

356-10-2010 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte le « Budget 2011 de la Régie intermunicipale du Centre sportif et communautaire de Brandon » selon la résolution 35-09-2010 adoptée à la séance ordinaire tenue le 16 septembre 2010. Le Budget 2011 totalise 212 000.00\$ en revenus et un montant de 212 000.00\$ en dépenses.

VARIA

DEMANDE DE M. et MME RENÉ DUCHARME

Réception d'une lettre de M. et Mme René Ducharme demandant l'installation d'un ponceau sur le nouveau tronçon du 3er rang Peterborough afin que l'eau ne s'écoule plus sur leur terrain.

PÉRIODES DE QUESTIONS

COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER

357-10-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois de septembre 2010 tels que lus, les chèques du numéro 7638 au numéro 7678 inclusivement, ce qui inclut la liste des déboursés incompressibles, les salaires et les dépenses approuvées par résolution du conseil de septembre 2010, ainsi que les comptes à payer du mois de septembre 2010 pour un montant de 173,594.13\$. La secrétaire certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures. Les dépenses sont payées à même le fonds général ou par différentes subventions.

Mairesse

Secrétaire-trésorière

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

358-10-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h05.

Mairesse

Secrétaire-trésorière